

Appel à communications

Pour les Rencontres Nationales du Réseau français Villes-Santé
29 mai 2023 à Bordeaux

Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé

Objet de l'appel à communications

Cet appel vise à rassembler des exemples d'actions de villes et d'intercommunalités contribuant à améliorer la santé, l'équité et l'accessibilité à la pratique d'activités physiques et sportives dans l'espace public, pour les partager auprès des participants lors des Rencontres Nationales du RfVS. Ces communications pourront être présentées sous 3 formats : présentation écrite intégrée au 'book' de l'événement, présentation orale en conférence ou présentation orale en atelier.

Les communications pourront s'inscrire dans une diversité de sujets apportant chacun un prisme particulier au sujet central (cf. périmètre thématique décrit ci-dessous). Les actions doivent être portées par la ville ou l'EPCI, ou impliquer activement la ville ou l'EPCI dans sa réalisation.

En cas de choix de présentation orale, il est encouragé de réaliser les présentations à plusieurs voix quand cela est possible : plusieurs services de la ville ou de l'EPCI, ou ville / EPCI + structure partenaire. Les villes et les EPCI de toutes tailles sont invitées à partager leurs actions, la diversité étant recherchée dans la sélection des communications.

Modalités de soumission des communications

Pour cette année, le format de présentation des communications évolue.

Ainsi, trois modalités sont proposées :

- Format présentation écrite uniquement : intégration de votre communication sous un format écrit synthétique uniquement, dans le 'book' des communications de l'événement.
- Format présentation orale (les organisateurs se réservant la possibilité de choisir le format le plus adapté selon la thématique et le type d'action proposés) :
 - **Présentation de votre communication en session de présentation des communications en salle de conférence.** Un court temps de questions/réponses sera possible pendant cette session, entre chaque présentation.
 - **Présentation de votre communication en atelier de travail** dans le but de réfléchir à l'amélioration des pratiques des villes sur le sujet en question.

À noter qu'un animateur sera présent sur chaque session pour animer la discussion et en retirer les principaux apprentissages.

La sélection de votre communication en format de présentation orale implique automatiquement son intégration dans le 'book' des communications qui sera réalisé pour la conférence.

Pour envoyer votre communication, veuillez :

- Compléter la fiche de proposition de communication jointe en indiquant le format souhaité (présentation écrite, présentation orale en session de présentation en salle de conférence, présentation orale en atelier de travail).
- Envoyer votre ou vos communications à secretariat@villes-sante.com d'ici le **09 février 2024** au plus tard.

📌 Périmètre thématique

[Extrait du Point Villes-Santé « Promouvoir l'activité physique » publié en 2021]

« Entre quatre et cinq millions de décès pourraient être évités chaque année si la population mondiale était plus active physiquement. »¹

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), **plus d'un quart de la population adulte mondiale n'est pas suffisamment active** (soit environ 1 femme sur 3 et 1 homme sur 4 dans le monde) **et plus de 80% des adolescents n'ont pas une activité physique suffisante.**² Au-delà des conséquences sanitaires désastreuses, la sédentarité a un coût. En France, le ministère des Sports l'a chiffré à 17 milliards d'euros par an dont 14 milliards pour les dépenses de santé.³ Et pour cause, selon l'ONAPS, environ 4 adultes sur 10 ont un niveau de sédentarité élevé (>7h assis ou allongé par jour hors temps de sommeil) et près de deux tiers des adultes n'atteignent pas les recommandations de l'OMS en matière d'activité physique. Chez les adultes comme chez les adolescents, les hommes sont plus nombreux que les femmes à les atteindre.⁴

Les bénéfices de l'activité physique et sportive sur l'état de santé et le bien-être.

L'activité physique (AP) se définit comme « *tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie* » effectué dans la vie quotidienne, pour se déplacer, sur le lieu de travail et dans le cadre des loisirs.² Le niveau d'activité physique varie en fonction de son intensité, de sa fréquence et de sa durée.

- ➔ **Sur le plan physique**, l'activité physique régulière est un facteur de protection dans la prévention et la prise en charge de maladies chroniques (obésité, hypertension, maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, certains cancers, etc.).
- ➔ **Sur le plan psychique**, la pratique d'AP participe à l'augmentation de la qualité de vie et de sommeil et diminue les risques d'anxiété et de dépression.

Globalement, la pratique d'activité physique est favorable au lien social, au développement de l'enfant et de l'adolescent et à la réduction des effets liés au vieillissement.⁵

¹ OMS. (2020). Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité : En un coup d'œil.

² WHO. (2019) FACTSHEET SDGs: health targets / Physical activity.

³ Ministère des Solidarités et de la Santé, et Ministère chargé des Sports. Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024.

⁴ Larras B, Praznocy C, dir. (2018). État des lieux de l'activité physique et de la sédentarité en France – Mise à jour de l'édition 2017. ONAPS.

⁵ Santé publique France. (2017). Synthèse pour les professionnels des recommandations de l'Anses de février 2016 sur l'activité physique et la sédentarité. Actualisation des repères du PNNS.

Les bénéfices sur la santé apportés par la pratique d'activité physique et sportive sont nombreux. C'est pourquoi l'OMS fixe les recommandations suivantes : « 150 à 300 minutes d'activité aérobique d'intensité modérée par semaine minimum pour les adultes (ou la durée équivalente d'activité d'intensité soutenue) », et pour les enfants et adolescents « 60 minutes d'activité physique aérobique d'intensité modérée par jour ». L'OMS prône que **toute activité physique vaut mieux que l'inactivité, y compris pour les femmes enceintes, les personnes souffrant d'une maladie chronique ou d'un handicap.**¹ Ainsi, pour protéger la santé et favoriser le bien-être des populations **chaque mouvement compte.**

Promouvoir la santé par l'activité physique.

De multiples facteurs individuels, interpersonnels, sociaux, environnementaux, sociétaux ou politiques peuvent influencer la pratique d'une activité physique. Les principaux freins à la pratique pour les Français peu ou non sportifs sont : une santé fragile ; des difficultés de sociabilité ; le cumul de contraintes professionnelles, scolaires et familiales ; le désintérêt pour le sport ; et le coût et l'inadéquation de l'offre sportive⁶.

Avec l'objectif d'apporter une approche systémique incluant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans ce secteur, l'OMS a adopté **un Plan d'action mondial pour promouvoir l'activité physique 2018-2030**⁷. Ce plan, basé sur le principe d'universalisme proportionné s'adressant aux communautés et aux villes, définit un cadre d'action pour un monde plus sain et plus actif en quatre objectifs stratégiques :

- **Créer des sociétés actives** (normes et attitudes sociales),
- **Créer des environnements actifs** (espaces et lieux spécifiques),
- **Susciter l'activité** (possibilités et programmes offerts),
- **Créer des systèmes actifs** (facilitateurs de la gouvernance et des politiques).

Le rôle des villes et des intercommunalités et les principaux objectifs de ce colloque.

Les villes et les intercommunalités ont les compétences et la légitimité pour se saisir de cet enjeu de santé de manière transversale afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé liés à l'activité physique. Au-delà des actions de prévention, les collectivités ont la capacité de faciliter la pratique d'activités physiques et sportives par le biais de l'aménagement des espaces verts⁸ et des voiries, l'aménagement des cours d'écoles et le travail avec les équipes éducatives (sur le temps scolaire et hors temps scolaire), mais également des centres et espaces d'accueil pour jeunes enfants (espaces extérieurs des crèches et haltes-garderies notamment), l'installation et la gestion d'équipements sportifs, le développement de l'offre, la mise en œuvre de plans en faveur des mobilités actives ou des programmes d'accompagnements des personnes éloignées de la pratique, etc. Ce sont autant de possibilités pour les villes et les intercommunalités de soutenir et de promouvoir la pratique d'activités physiques dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

⁶ Lefèvre, B., & Raffin, V. (2021) Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes. (INJEP analyses & synthèses n°52). INJEP.

⁷ OMS. Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030 : Des personnes plus actives pour un monde plus sain.

⁸ RfVS. (2020). Espaces verts urbains : promouvoir l'équité et la santé.

Une journée de partage d'expériences et de recherche de co-bénéfices avec d'autres politiques municipales et intercommunales.

Dans une approche de santé dans toutes les politiques, les villes et les intercommunalités ont un intérêt à mutualiser l'impact sanitaire et environnemental de leurs politiques et à mener des politiques efficaces et coordonnées pour le bien-être des habitants, dans un contexte financier contraint. Ainsi, cette journée visera à échanger sur les co-bénéfices entre les politiques d'urbanisme et d'aménagement urbain, les politiques de mobilité, les politiques de soutien aux pratiques sportives et aux loisirs, et les politiques sociales ; et à échanger sur leurs impacts sur la santé, et sur la capacité des villes et des intercommunalités à agir en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé dès l'enfance et la petite enfance.

Le colloque aura ainsi pour objectif de préciser, de concrétiser et d'aller plus loin que les constats déjà partagés dans le dernier ouvrage du Réseau français Villes-Santé « [Alimentation saine et activité physique : Les villes et intercommunalités actrices en promotion de la santé](#) » : intérêt d'agir de manière transversale, nécessité de moyens humains pour la mise en œuvre et la coordination des actions, pérennisation des financements, problématiques liées à l'évaluation, freins à l'accès / l'usage des aménagements (freins physiques, économiques, environnementaux, culturels, organisationnels, etc.), et adaptation des actions aux publics.

Ainsi, le colloque visera à aborder les sujets suivants :

- Comment l'espace public peut-il être le support d'une activité physique et sportive (loisirs, mobilités, sports, etc.) et en favoriser l'accès et l'appropriation équitable ? Comment l'UFS favorise-t-il la pratique d'activités physiques (incluant les mobilités actives) et sportives dans la ville pour toutes et tous ? (exemples d'actions, partage de pratiques et d'expériences).
- Comment ces politiques accompagnent des changements de modes de vie plus actifs et plus sains (mobilités actives, amélioration de la santé mentale, etc.) ?
- Comment les enjeux des inégalités sociales de santé et d'accessibilité (âge, handicap, genre, équité territoriale, etc.) sont-ils pris en compte dans ces politiques et actions ?
- Comment mesurer les effets de ces politiques à différents niveaux (impact sur la pollution de l'air, santé mentale, santé physique, etc.) ?
- Comment les acteurs de la ville sont-ils sensibilisés, formés et accompagnés dans ces actions ? Comment les acteurs sportifs de la ville s'engagent dans une démarche de promotion de la santé (pratique d'activités physiques au quotidien, alimentation saine, etc.) ?
- Comment les acteurs de la ville agissant auprès du public (centres de loisirs, centres socio-culturels, établissements scolaires, clubs sportifs, etc.) peuvent-ils mener des activités dans l'espace public, se l'approprier ?
- Comment ces actions favorisent ou sont favorisées par des dynamiques citoyennes (collectifs d'habitants, budgets participatifs, diagnostics en marchant, etc.) et comment sont-elles accompagnées par la ville ?
- Quelles actions sont menées auprès des publics et acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ?
- Comment soutenir les loisirs et le sport dans l'espace public dans un contexte de changement climatique (accès à l'eau, ombre, etc.) ?

- Comment concevoir les espaces publics avec les habitants pour favoriser une diversité des usages et des usagers (ex. mobilité des personnes âgées, concevoir une aire de jeu avec les enfants, approches de cours d'écoles dégenrées, etc.) ?

Bibliographie

- [Plan d'action mondial de l'OMS pour promouvoir l'activité physique 2018-2030](#)
- Ouvrage « [Alimentation saine et activité physique](#) », RfVS, 2022
- PVS « [La promotion de l'activité physique](#) », RfVS, 2021
- Ouvrage « [Espaces verts urbains, promouvoir l'équité et la santé](#) », RfVS, 2021
- Ouvrage « [Réduction des inégalités sociales de santé](#) », RfVS, 2018

Personne à contacter pour plus d'informations

› Maude Luherne, Directrice du RfVS, maude.luherne@villes-sante.com